

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

M. Caccia: Madame l'Orateur, les députés consentiraient peut-être à dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre ayant dit qu'il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 20.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Après discussions entre leaders à la Chambre, il a été convenu que, quel que soit le sujet de la discussion à 1 heure de l'après-midi demain, le débat soit ajourné et qu'à 2 heures le débat reprenne sur le bill C-63 et que toutes les motions nécessaires pour faire franchir au bill l'étape du rapport et celle de la troisième lecture soient mises aux voix avant 4 heures.

Des voix: Bravo!

M. McKinley: Madame l'Orateur, je suis dans une certaine mesure d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre. Je pensais toutefois qu'on s'était mis d'accord pour que le vote à l'étape du rapport du bill C-63 ait lieu avant 1 heure.

M. Sharp: Madame l'Orateur, en fait je pensais que le chef de l'opposition à la Chambre m'avait dit que le débat à l'étape du rapport se poursuivrait dans l'après-midi. Il n'était pas sûr qu'il y aurait un débat en troisième lecture. Il s'attendait à ce qu'il y en ait un à l'étape du rapport. L'ordre que j'ai suggéré est, je crois, conforme à ce que prévoyait le chef de l'opposition officielle à la Chambre.

M. McKinley: Madame l'Orateur, cet ordre de la Chambre ne pourrait-il pas être reporté afin que nous ayons la possibilité d'en discuter.

Pétro-Canada

M. Sharp: Puis-je demander au leader suppléant de l'opposition officielle à la Chambre s'il parle du bill C-63 ou de la loi sur la taxe d'accise?

M. McKinley: Du bill C-63.

M. Sharp: Je pense avoir bien dit ce qui était convenu, mais je suis très heureux de cette suggestion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, au nom des députés de l'opposition siégeant sur les premières banquettes, je suis d'accord pour que la décision soit reportée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-8, tendant à créer une société nationale des pétroles, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Madame l'Orateur, à 5 heures, j'étais sur le point de terminer mes observations sur la comparaison entre les origines de Pétro-Canada et celles de la commission hydro-électrique de l'Ontario au début du siècle.

Nous devons tenir compte du fait que les conservateurs de l'Ontario ont pris l'initiative de l'Hydro-Ontario à une époque où la participation du gouvernement dans le secteur des affaires était à peu près sans précédent. Dans le cas de Pétro-Canada, le plus que puisse espérer le gouvernement fédéral c'est une participation sur un plan de la concurrence avec le secteur privé, ce qu'il a jusqu'ici réussi à faire avec succès dans les premières années du développement d'une industrie canadienne du pétrole et du gaz, période qui s'étend sur une trentaine d'années, soit depuis la découverte des gisements de Leduc.

Pour en revenir à la nécessité de créer la société Pétro-Canada, à mon avis, il faut avant tout et comme l'a maintes fois souligné le ministre au cours des nombreuses discussions portant sur le bill C-8, se rappeler que la situation dans le domaine du pétrole et du gaz est bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a à peine deux ans.

Je rappellerai au député de Calgary-Centre (M. Andre), qui est absent pour l'instant, les événements qui se sont déroulés ces deux dernières années. D'abord, nous avons connu l'embargo sur le pétrole que nous ont imposé sans préavis les pays producteurs de pétrole. Puis nous sommes passés par des hausses successives et rapides du prix du pétrole brut importé des pays de l'OPEP, hausses dont le résultat net revient à 400 p. 100 pour la région du pays située à l'est de la ligne de démarcation de la Vallée de l'Outaouais.